

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 OCTOBRE

L'ÉLECTION DE SAINT-NAZAIRE

La Commission de recensement s'est réunie jeudi dans l'après-midi et nous avons fait connaître le résultat attribué par elle à l'élection de Saint-Nazaire.

La Commission a déclaré M. Fidèle Simon élu par 8,458 voix contre 8,452 qu'elle a laissées à M. Maillard.

Cette attribution des voix provoquera dans le public de vifs commentaires, dit *l'Espérance du Peuple*.

Dimanche soir, M. le sous-préfet de Saint-Nazaire reconnaissait à M. Maillard une majorité de 64 voix.

Ce résultat contrariait vivement les républicains. M. le Sous-Préfet et ses amis sont revenus sur leur déclaration ; ils ont calculé et recalculé encore ; malgré toute leur bonne volonté, il ont été obligés de reconnaître à M. Maillard une majorité de 17 voix.

Les partisans de M. F. Simon ont exigé un nouveau calcul et les chiffres, maniés et remaniés, ont donné au candidat républicain une majorité de 3 voix.

Mais il paraît que le calcul n'était pas très clair, car le lendemain, lundi, le chiffre officiel rendait à M. Maillard la majorité avec sept bulletins. Les simoniens sont revenus à la charge ; mardi, la majorité appartenait encore à M. Maillard, mais n'était plus que de deux voix. Comme si les bulletins émis n'étaient pas toujours les mêmes ! On n'a voté qu'une fois, après tout, pourquoi la majorité change-t-elle si souvent ?

Enfin, jeudi, la République adjuge à M. Simon une majorité de six voix.

Ce n'est pas ici seulement que les républicains travaillent avec art l'addition et la soustraction. Dans de nombreuses circonscriptions, il y a eu de semblables remaniements de chiffres, et il est à remarquer que toutes ces opérations amènent pour résultat final la victoire des républicains. Ce qui rend le calcul un peu suspect.

Parmi de nombreux exemples, prenons seulement celui-ci : A Saint-Pons, dans l'Hérault, une élection était contestée comme à Saint-Nazaire. Le conservateur M. Reille avait une majorité de 200 voix. Le préfet, ne sachant comment transformer cette majorité en minorité, alla trouver M. Constans. En entrant au ministère, le dossier donnait 200 voix de majorité à M. Reille ; en sortant, le candidat républicain, M. Razimbault, avait une majorité de 9 voix.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

L'ASSIETTE AU BEURRE

L'Intransigeant a publié sous ce titre une suite de documents du plus haut intérêt. Ils montrent jusqu'à quel point le népotisme est en faveur parmi les gens qui nous gouvernent. Voici un extrait de ces articles :

M. Martin-Feuillée, député, a son fils sous-préfet, à Étampes.

M. Compayré, député, a son frère juge d'instruction, à Albi.

M. Loustalot, député, a son fils secrétaire général de l'Oise, à Beauvais.

M. Constans, député, ministre qui préside aux destinées de la République honnête, avait son neveu, M. Couzinet, sous-préfet de Marmers ; celui-ci a été nommé récemment secrétaire général de la préfecture de la Gironde, à Bordeaux.

M. Tomson, député, a son frère chargé d'affaires, à Copenhague.

M. Plantié, membre de la Haute Cour, sénateur des Basses-Pyrénées ; son fils est sous-préfet de Dax.

M. Granet, député, son frère est préfet de la Marne ; son beau-frère est préfet de la Charente-Inférieure.

M. Gerville-Réache, député, l'homme de Ferry au Congrès de 1884, plus connu sous le nom de Toussaint la Fermeture, a touché pour prix de ses services :

1° Son frère, M. Gerville-Réache (Anne-Léonor-Philothée-Metellus-Honoré) — ces négres ont tant de prénoms ! — est gouverneur de la Guyane.

2° Autre frère, Gerville-Réache (Stéphane), est sous-chef de bureau à la direction de l'intérieur à la Guadeloupe.

3° Autre frère, Gerville-Réache (Saint-Jean-Eugène), greffier en chef de la cour d'appel de la Guadeloupe.

4° M. Dosmont (Joseph-Guillaume), chef de bureau de première classe à la direction de l'intérieur du Sénégal. M. Dosmont est son beau-frère.

M. Goblet, député, ancien ministre ; son neveu, M. Vasselle, a été nommé d'emblée et par décret spécial, sous-chef de bureau de l'administration des colonies.

M. Testelin, oculiste aveugle et sénateur caduc, membre de la Basse-Cour ; son gendre, M. Canissié, ancien industriel retiré des affaires, approchant de la soixantaine, a été nommé caissier principal du Mont-de-Piété.

M. Fousset (Eugène), ancien député du Loiret, aujourd'hui sénateur, membre de la Basse-Cour, a fait nommer, il y a quatre ans, son fils *entreposeur de tabacs*, à Angers.

Le jeune Fousset était antérieurement employé supérieur à la Compagnie générale des allumettes. Son père étant député et membre de la commission chargée d'examiner la prolongation du monopole de cette Compagnie, profita de sa situation officielle pour caser son fils dans ces bureaux.

M. Dautresme, ex-compositeur de musique pour cirques forains, ex-ministre du commerce, député, s'adjoignit, pendant son ministère, David Dautresme, son fils, pour chef de cabinet.

Le petit David a été également attaché au commissariat général de l'Exposition. Il n'a que vingt-cinq ans, et il est déjà chevalier de la Légion d'honneur pour « services exceptionnels ». Lesquels ?

M. Floquet, député, ancien président du conseil, l'homme qui singe l'incorruptible Robespierre. Son neveu est, grâce à lui, une excellence : Son Excellence M. Mariani, officier de la Légion d'honneur, ambassadeur en Italie.

M. Floquet aime volontiers à prendre un peu de repos chez son neveu, dans les somptueux appartements du palais Farnèse. M. Mariani lui doit bien cette petite compensation.

« C'est nous qui sont les Rois »

Nous extrayons de la *Grande revue de Paris et de Saint-Petersbourg* les lignes suivantes d'un article fort spirituel d'Alphonse Karr :

Ah ça, Français, mes frères, est-ce que ce peuple auquel on a permis si longtemps de se dire le peuple le plus spirituel de la Terre, serait devenu le plus crédule, le plus jobard et le plus gobe-mouches ?

Est-ce que, sérieusement, on vous fait croire que vous êtes en République ?

La République ? — mais laquelle ? Ce n'est certes pas celle qui s'intitule « une et indivisible ». — De la pourpre du manteau royal déchiré en lambeaux, une douzaine et demie de petites Républiques se sont taillées des carmagnoles et sont plus divisées entre elles, plus ennemies, plus acharnées les unes contre les autres qu'elles ne l'ont jamais été contre la Royauté : — Nous avons la République, mère Gigogne ayant enfanté une famille de petites Républiques. Puis la République démocratique ; — *idem* sociale ; — *idem* opportuniste ; — *idem* radicale ; — *idem* possibiliste ; — *idem* intransigeante ; — *idem* révisionniste ; — *idem* anarchiste ; — *idem* nihiliste, etc., etc.

Toutes sont d'accord en un seul point qui a été trahi et dénoncé par la digne moitié d'un de nos maîtres du jour :

« A présent, c'est nous qui sont les princes, c'est nous qui sont les Rois. »

Jamais vous n'avez été si loin de la République qu'aujourd'hui.

Voyons celle des Républiques qui est au pouvoir aujourd'hui ; elle se compose mi-partie de radicaux, mi-partie d'opportunistes, unis provisoirement contre le boulangisme, sauf à se séparer et à se battre plus tard.

Voyons, le nouveau Président de la République, — c'est, dit-on, un honnête homme, mais on dit aussi qu'il n'est que cela ; il ne met pas, comme son prédécesseur, dans sa poche la grosse liste civile qui lui est allouée ; il dépense l'argent qu'il reçoit ; il s'est fait faire pour l'Exposition un très beau landau neuf attelé de chevaux de prix. Ah ! le beau landau ! ah ! les beaux chevaux ! Ça a dû coûter cher !

Les journaux publient les toilettes de M^{me} la Présidente, — aujourd'hui la rose tendre, le blanc, le bleu pâle, un tricolore discret, — une aigrette de diamants un autre jour, — et, d'autres jours encore, d'autres et de nouvelles parures.

C'est très bien ; — mais n'était-on pas plus près de la République quand Henri IV écrivait à Sully :

« Mon ami, j'irai ce soir dîner chez vous à l'arsenal. Tâchez d'avoir du poisson. Nous boirons une ou deux bouteilles de votre petit vin d'Arbois. »

Louis-Philippe se promenait dans les rues de Paris avec son chapeau gris sur la tête et son parapluie à la main ; — n'avait-il pas l'air plus républicain que M. Carnot dans son beau landau ?

Jamais les journaux ne rendaient compte des toilettes de la reine Amélie, ni des parures de ses filles et de ses brus, — on ne les voyait jamais dehors.

Autour de la reine, elles travaillaient pour les enfants des pauvres.

La « Maison militaire » que le roi Louis XVI avait supprimée par économie a été rétablie pour M. Carnot et pour l'avocat Grévy.

Et M. Yves Guyot est reçu dans les villes au bruit du canon. — « C'est nous qui sont les Rois. »

Qui pourrait dire en France qu'il est plus heureux depuis que nous sommes censés en République — excepté les quelques centaines de naufrageurs qui ont partagé les épaves et qui n'oseraient pas, ceux-là, prétendre qu'ils ne sont pas heureux des désastres de la Patrie, car, sans la tempête qui a troublé et agité les profondeurs, la vase et la fange n'auraient pu monter à la surface sous forme d'écume.

ALPHONSE KARR.

Les ministres ont décidé samedi que la durée de l'Exposition ne serait pas prolongée au delà du terme de six mois prescrit par la loi.

L'ouverture ayant eu lieu le 6 mai, la clôture reste donc fixée au 6 novembre.

La fixation de la clôture de l'Exposition au 6 novembre semble indiquer que les Chambres ne se réuniront pas avant le 7 ou le 12 novembre.

LE CZAR A BERLIN

Dans l'après-midi de vendredi, l'Empereur de Russie est allé rendre visite aux Impératrices Augusta et Frédéric, et il a déposé une couronne sur le tombeau de Guillaume I^{er}.

M. de Bismarck qui, après la présentation à la gare, avait prétexté une indisposition subite pour s'esquiver, a eu le soir un entretien particulier d'une heure vingt avec l'Empereur de Russie. Après l'audience, l'ambassadeur russe a reconduit le chancelier jusqu'à sa voiture.

Le soir, à 6 heures, un banquet de 140 couverts a été offert dans la salle blanche du château royal à l'hôte impérial, et Guillaume II a bu à la durée de l'amitié qui depuis plus de cent ans unissait les maisons de Prusse et de Russie. Le Czar, qui portait l'uniforme des uhlands prussiens, a remercié en français et a porté un toast au prince de Bismarck.

La presse officieuse allemande se montre très réservée, elle dit qu'avant de rompre le silence il faut attendre le résultat de l'entrevue.

La *Germania* déclare que le « Czar a été froidement reçu ».

Ce journal continue ainsi :

« On a surtout remarqué que l'empereur Guillaume paraissait heureux de recevoir le Czar à l'arrivée du train, ayant à ses côtés le général de Waldersee, le général Bronsart de Schellendorf et le général du Verdy du Vernois, ministre actuel de la guerre. »

C'était sans doute pour impressionner le Czar « en le mettant en présence des trois prin-

cipaux généraux de l'empire », dit la *Germania* avec une ironie non dissimulée.

Mais quelle différence entre la réception faite dernièrement au roi Humbert et celle faite au Czar, qui a dû être bien fâcheusement impressionné !

« Le roi Humbert a été reçu en allié et ami, le Czar le sera en souverain voisin, qui n'est ni allié ni ami. »

Ce dernier mot sera remarqué à Saint-Petersbourg.

Berlin, 12 octobre. — Le *Berliner Tagblatt* commente les toasts des deux empereurs : « Le Czar, dit ce journal, a certainement mûrement réfléchi avant de parler, et a donné à son toast une forme aussi peu significative que possible ; il tient à ne prendre aucun engagement, à avoir les mains libres pour toutes les alliances qu'il peut avoir à conclure ; son toast ne prouve pas autre chose. »

Le Czar a donné samedi au prince de Bismarck une longue audience dont on ne connaît pas le résultat.

NOUVELLES MILITAIRES

L'ESCADRE

Nous lisons dans la *France militaire* :

« On a annoncé que l'amiral Dupetit-Thouars aurait manifesté le désir d'être relevé de son commandement, si certains moyens de défense qu'il jugeait indispensables n'étaient pas mis à sa disposition. »

« La nouvelle ainsi présentée n'est pas tout-à-fait exacte. L'amiral a adressé au ministre un rapport signalant les perfectionnements à apporter au système de défense de l'escadre, mais n'a posé aucun ultimatum. »

« Les bâtiments en construction combleront d'ailleurs les lacunes signalées par le commandant de l'escadre d'évolution. »

Il est maintenant à peu près certain que M. le capitaine de frégate Cordier, qui prend à partir du 1^{er} novembre le commandement de la station navale de la mer du Nord, sera remplacé à l'Elysée par M. le capitaine de vaisseau de Maigret.

Cet officier a les plus beaux états de service. Il a été pendant deux ans, durant la campagne de Chine, le chef d'état-major de l'amiral Courbet. Il a ensuite commandé le cuirassé le *Courbet* ; enfin, il avait été nommé récemment chef d'état-major de l'escadre d'évolutions, sous le commandement du vice-amiral Dupetit-Thouars.

LE PAIN COMPRIMÉ

Des expériences sont faites en ce moment dans plusieurs corps de troupe du gouvernement militaire de Lyon afin de remplacer le

biscuit par une sorte de pain comprimé pouvant servir comme pain de table et pain de soupe.

Ce pain affecte la forme de galettes carrées d'une épaisseur d'environ trois centimètres.

Chaque galette représente la valeur de pain pendant un repas complet et pèse 340 grammes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA CROIX ROUGE DE FRANCE

(Suite)

Nous ne ferons que mentionner les hôpitaux mobiles dont on a pu visiter à l'Exposition les divers types : baraquements, tentes à une seule toile, à double toile, à charpente en fer, pouvant contenir de 50 à 400 lits, et constituer en quelques minutes une salle d'hôpital munie de son chauffage, sa ventilation, avec une supériorité énorme sur la plupart de nos hôpitaux, c'est-à-dire la possibilité d'éviter et de traquer la contagion. Ces vastes tentes peuvent résister à un long usage, se montent et se démontent avec une rare facilité, s'arment méthodiquement et se transportent sur des fourgons spéciaux, avec leur nombre déterminé de couchettes. Elles constituent la première étape du blessé entre le champ de bataille et l'ambulance définitive, entre le premier pansement et le moment où il pourra être évacué sans danger.

Les ambulances définitives de la Croix Rouge sont partout où elle a un centre d'action, un comité de l'œuvre. Elle aide ce comité, qui lui-même, dans son rayon, cherche à s'assurer, avec le concours de la générosité publique, toujours ouverte à cette patriotique prévoyance le plus de ressources possibles en personnel, en locaux, en matériel.

Voici, par exemple, ce qu'a fait le comité de la Croix Rouge de Bordeaux.

Il s'est assuré, en cas de guerre, un hôpital de 200 lits, installé dans la gare de la Bastide, muni de voies ferrées qui permettent aux trains d'évacuation de venir, sans rompre charge, déposer en quelque sorte, dans les lits préparés, les blessés qu'il apporte ; séjour de courte halte, d'où les malades reposés se répartiront dans les hôpitaux sédentaires.

Dans Bordeaux ville, 37 établissements, comprenant 7,173 lits, et divisés en six groupes dont le premier fonctionnerait trois jours après la mobilisation.

Dans Bordeaux suburbain, 2,000 lits. — Et pour prévenir les grandes agglomérations urbaines, non moins fatales aux malades qu'aux habitants, une foule d'ambulances, éparses dans cinq sections où se subdivisent les ressources hospitalières du département : sections

du Blayais, du Médoc, de Bazas, de la Réole, celle d'Arcachon avec de précieuses stations pour les convalescents.

Le comité a, pour desservir cette vaste hospitalisation, 670 membres, à savoir : 44 médecins, 33 aumôniers, 210 dames infirmières, 233 infirmiers volontaires, enfin un matériel acquis d'une valeur de 90,000 francs ; des marchés éventuels, des conventions passées avec les commissions administratives des hospices civils assurent les fournitures nécessaires, notamment les substances médicales et l'approvisionnement des matières à pansements antiseptiques.

Cette organisation de la Croix Rouge, qui s'étend peu à peu sur tout le territoire français, et qui peut rendre, même en temps de paix, les plus signalés services, n'est pas moins admirable que tout ce que le pavillon de l'Exposition a laissé voir de l'œuvre entreprise en 1870, et menée à bien. Tout cela, il est vrai, ne saurait y figurer.

En revanche, chacun a pu voir, à côté du pavillon de la Société de secours aux blessés, deux pavillons analogues appartenant l'un à l'*Association des dames françaises*, l'autre à l'*Union des femmes de France*, ayant les mêmes moyens et le même but que la Croix Rouge. Hélas ! c'est un caractère de notre société tourmentée, une malheureuse spécialité de notre malheureux pays, que la division se glisse partout, jusque dans la charité ! Est-ce qu'en cas de guerre cette étrange division resterait possible ? Il n'y a qu'une convention de Genève ; elle n'a qu'un symbole, la Croix Rouge.

En 1870, des groupes s'étaient formés, créant ainsi chacun leur ambulance. Il y eut, on s'en souvient peut-être, l'*ambulance de la presse*. A peine partie, elle tomba au milieu d'un corps prussien, qui, lisant sur ses étendards « Ambulance de la presse » crut qu'elle était en dehors de la Convention de Genève, feignit de la prendre pour un groupe de journalistes en tournée de propagande démocratique et la retint prisonnière. On se débattit, et finalement le roi de Prusse envoya l'ambulance non à Metz où elle se rendait, mais en France par l'Allemagne et la Belgique.

Gambetta dut rendre un décret rattachant à la Croix Rouge tous les groupes dissidents créés en but de venir en aide aux victimes des batailles. « Sa bannière, dit M. du Camp, est assez large pour abriter tous les dévouements. Abondance de biens ne nuit pas, on le dit et je le crois ; mais en guerre, divergence d'action peut nuire, car les efforts risquent de s'égarer et de demeurer stériles s'ils ne convergent vers le même point. Quelle cause a déterminé un certain nombre de femmes à se constituer en groupes isolés ? Je l'ignore. Le cœur des femmes est, il me semble, trop haut placé pour avoir été mû par des considérations

secondaires. Les questions de rang, de situation sociale, de relations du monde n'y sont pour rien, j'en suis persuadé. Dans les communautés religieuses de bienfaisance, les lavandières côtoient les duchesses et les appellent : ma sœur ; elles sont égales l'une à l'autre sous des guimpes semblables et dans des actes pareils. La charité, comme la religion, confèrent l'égalité vraie à ceux qui la pratiquent ; dans l'œuvre du bien on ne doit considérer que le bien ; il n'y a ni sectes, ni castes ; le gros sou de l'ouvrière a autant de valeur morale, et souvent plus, que le double louis de la marquise. Tous les préjugés doivent tomber au seuil des institutions secourables. Est-ce donc la politique, odieuse politique, qui a rendu divergentes les volontés animées des mêmes intentions ? Une telle hypothèse est inadmissible. Aristocrates, démocrates, ce sont là des dénomination vaines qui servent peut-être à constater les habitudes d'opposition chères à notre race, mais que l'on ne peut que dédaigner lorsque l'honneur et le salut de la patrie sont engagés. Les anciens zouaves pontificaux n'ont point fait mauvaise figure pendant la guerre franco-allemande, non plus que les mobiles bretons qui priaient en allant au combat, côte à côte avec les soldats républicains chantant la *Marseillaise*. Petites chapelles ne valent pas une grande église, et les tentatives disséminées ne valent pas un effort d'ensemble. »

(A suivre.)

LA CLASSE DE 1888

La mise en route du contingent de la classe 1888 aura lieu les 11 et 13 novembre.

Une compagnie du 77^e de ligne était hier de passage à Saumur ; elle allait au camp du Ruchard.

RIXE. — Hier soir, le nommé Paul Contin, 20 ans, originaire de Reims, employé chez M. Cholet, marchand de beurre, route de Rouen, a porté sur M. Louis Pelletier plusieurs coups de verre.

Ils sortaient en même temps, mais non ensemble, de la Brasserie de Strasbourg, rue Beaurepaire, lorsque, sans raison, Contin frappa M. Pelletier. Le verre cassé dont il se servit provenait du café des Arts ; il était porteur de deux autres verres et d'une cuillère.

Interrogé ce matin sur les faits qui se sont passés, il avoue les coups portés, mais proteste contre le vol des verres et de la cuillère. Il prétend aussi avoir reçu le premier un coup de poing de M. Pelletier, ce que les témoins nient d'une façon unanime.

INCENDIE ROUTE DU CHAPEAU

Le feu a pris hier soir, à 9 heures et demie,

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVEU SUPRÊME

Cependant, tout en humant son moka, M. Nevers continuait sa philippique :

— L'absinthe, le baccarat, oh ! quelles passions ! Mais, sans cette détestable habitude de fumer, on boirait moins, et l'on n'éprouverait pas autant le besoin, un besoin factice, parbleu ! d'aller au cercle où l'on jone...

Sur ce, tirant de sa poche un étui à cigares :

— Messieurs... un londrés ?

Les convives éclatèrent de rire.

— Ah ! papa, je vous y prends, fit Madeleine. Vous prêchez à merveille contre les vices du siècle, et voilà que vous les encouragez !

— Hé ! ma fille, que veux-tu ? J'ai peut-être tort, mais j'estime qu'un bon cigare ne saurait faire de mal après un bon repas. Êtes-vous de mon avis, monsieur Lestrangé ?

— Mon Dieu, docteur, je dois avouer que

je serais mauvais juge en la matière, car je ne fume pas.

— Tiens, je l'oubliais. Vous n'avez pas de défauts, vous. Quel mari modèle vous feriez !

— Ma foi, je ne songe pas à me marier.

— Eh bien ! tant pis pour la femme que vous épouseriez... oui, vraiment, tant pis !

Le déjeuner était terminé. Les trois hommes se levèrent. Madeleine, qui s'était éclipseé un instant, rentra en assujettissant sur ses nattes cendrées un chapeau manille à larges bords, orné d'une simple écharpe écossaise.

Sylvain la trouva plus charmante que jamais, tandis que Norbert, en proie à un malaise qu'il ne pouvait définir, éprouvait une envie folle de planter là le docteur, sa fille et Dardand, pour prendre la diligence et retourner à Paris.

Au fait, quel rôle jouait-il en imposant sa présence à ce trio de gens heureux ? N'avait-il pas quelque peu l'air d'un intrus, et quelle sottise figure devait être la sienne dans un milieu si peu familial, où il lui semblait par moment qu'on l'acceptait à titre d'*utilité*, comme on dit au théâtre, et avec l'arrière-pensée de se débarrasser de lui au premier jour ?

Gardez bien la belle ;

Qui vivra, verra...

Ce refrain lui chantait toujours dans la tête, depuis son premier soir à Saint-Fenillac. A la fin, cela devenait une obsession. Que Sylvain gardât la belle, rien de mieux, d'autant plus que la belle semblait enchantée de son gardien, mais pour lui, Norbert, pouvait-il faire autre chose que troubler ce roucoulement à deux, ces entretiens qui, tout en ne roulant, à ce qu'il semblait, que sur des sujets indifférents, s'égarèrent parfois en des aveux d'une nature plus intime, ébauchés par Sylvain qui commençait à verser presque dans le sentimentalisme et la mélancolie, Sylvain si insouciant jusque-là, si exubérant de vie et de gaieté ! Ce n'est pas qu'il se mêlât aux réflexions de Lestrangé la moindre pensée d'envie. Le jeune homme avait le cœur bien trop haut placé pour cela. Même il n'éprouvait aucune sympathie pour M^{lle} Nevers. Il se sentait gêné, embarrassé devant elle, et le peu de cas qu'elle semblait faire de lui ne contribuait pas peu à augmenter cet embarras. Plusieurs fois, il s'était trouvé seul avec elle, dans le salon ou sur la plage. Alors, pour rompre un de ces silences qui font paraître si longues les minutes, il avait essayé d'entamer une conversation sur la

peinture, la musique, le paysage ; et toujours, sous un prétexte ou sous un autre, après lui avoir répondu par des monosyllabes, Madeleine s'était esquivée, comme si elle eût redouté un tête à tête. Cependant, Norbert ne pouvait s'empêcher de reconnaître les qualités de la fille du docteur, dont la conversation révélait un esprit très cultivé, un jugement droit, un cœur ouvert à toutes les manifestations du beau et du bien et susceptible des plus exquises délicatesses. Aussi ne laissait-il échapper aucune occasion de faire, devant Sylvain, l'éloge de M^{lle} Nevers, mettant à l'aise sa conscience, et, du même coup, ravissant le jeune artiste, qui, dès le lendemain de l'arrivée de Norbert, avait confié à celui-ci le secret de son amour.

XII

Au moment où la petite troupe s'embarquait pour l'excursion projetée, un groupe de promeneurs apparaissait dans les rochers, juste au-dessous de *Ker-Réséda* (c'est ainsi que M. Nevers avait baptisé son chalet). Ce groupe se composait de quatre personnes : M^{me} Lebrouffais, ses deux filles et le pseudo-marquis de Tres-Villas.

— C'est encore cette petite Nevers avec les

aux Trois-Maisons, route du Chapeau, dans un chaumier, appartenant au sieur Devanne. Celui-ci était couché quand on vint le prévenir que le feu consumait ses fourrages. L'alarme donnée en ville par les tambours et les clairons, les secours ont été promptement organisés et les pompes menées sur le théâtre de l'incendie.

Il était inutile de chercher à éteindre le feu auquel la paille donnait un aliment facile; il fallait préserver la maison voisine en la séparant du pailler. C'est ce qui a été fait.

Puis les pompes, alimentées par des chaînes organisées avec les soins de la police et de la gendarmerie, ont arrosé le feu. Peut-être eut-il été préférable de laisser brûler tranquillement ce qu'il fallait sacrifier, plutôt que d'entretenir un feu sourd sous une couche de paille humide; l'incendie eut été plus vite terminé.

Les pompes sont restées sur les lieux jusqu'à ce matin 4 heures.

On ne connaît pas encore la cause de ce sinistre ni le chiffre des pertes.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

La commune de Sainte-Gemmes, actuellement desservie par les Ponts-de-Cé, sera réunie, à partir du 16 octobre, à l'arrondissement postal du bureau d'Angers.

A QUOI TIENT LE RÉTABLISSEMENT DES DÉPÔTS DE REMONTE

Nous lisons dans le *Progrès militaire*, organe républicain :

« Les intérêts locaux et électoraux ont fait rétablir le dépôt de remonte de Mérignac : Bordeaux n'en a pas moins élu trois candidats boulangistes.

« Deux jours avant les élections du 6 octobre, le ministre de la guerre s'est vu forcer la main pour le rétablissement du dépôt d'Angers : le candidat bonapartiste en ballottage à Bangé a été élu.

« Ces deux exemples de l'ingratitude électorale feront regretter à M. de Freycinet d'avoir renoncé, sans profit politique, à l'application d'une des réformes économiques que M. Casimir Périer avait très heureusement introduites dans le budget de la guerre.

« Réinstaller un établissement administratif de remonte à Aix pour y acheter 25 chevaux de remonte par an entraîne d'énormes dépenses en pure perte, sans profit appréciable pour l'armée. »

Donc, sans les élections, les dépôts de remonte d'Angers et de Mérignac n'eussent pas été rétablis.

L'Union de l'Ouest a reçu la lettre suivante de M. le curé de Longué :

« Monsieur le rédacteur,
» Dans votre numéro du 9 octobre 1889,

vous avez inséré un article, que j'ai lu avec plaisir, portant en tête : *Mort chrétienne*. Il s'agissait du général Faidherbe. Dans le désir d'honorer sa mémoire, permettez-moi de vous communiquer une lettre de ce digne général, reçue le 25 février 1869, que vous trouverez ci-jointe.

« Je lui avais écrit, ainsi qu'à beaucoup d'officiers de l'armée, décorés comme moi de la Légion d'honneur, et qui, pour ce motif, se plaisaient à m'appeler leur collègue. Je désirais les intéresser à la fondation d'un hôpital, que je projetais alors pour Longué.

« Grâce à la généreuse charité de nombreux bienfaiteurs, cet hôpital, contenant 16 lits, et dont la dépense s'est élevée à plus de 120,000 francs, fonctionne depuis 1874. Pour l'ériger et le meubler, je n'ai pas eu besoin de recourir au budget municipal de Longué. Commencé avec 2,000 fr. de rentes, il en possède maintenant plus de 7,000 et ses revenus, nous l'espérons bien, iront toujours en augmentant.

« En livrant cette lettre à la publicité, je crois acquitter une dette de reconnaissance, et du général Faidherbe elle s'étendra à tous ceux qui ont bien voulu coopérer à cette bonne œuvre.

« Agréer, Monsieur le rédacteur, les sentiments dévoués avec lesquels je suis

» Votre très humble serviteur,

» J. MASSONNEAU, curé de Longué,
» Chevalier de la Légion d'honneur.

» 10 octobre 1889. »

Voici la lettre du général Faidherbe, dont l'autographe est sous nos yeux :

« Bône, le 25 février 1869.

» Monsieur le curé et cher collègue,

« Si j'étais riche ou garçon, je me croirais obligé de vous envoyer un semestre de mon traitement de commandeur ; mais étant pauvre et père de famille, je vous prie d'accepter une modeste offrande de 20 francs pour votre hôpital.

« Agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

» Général FAIDHERBE,
» Commandant la subdivision de Bône (Algérie), ancien gouverneur du Sénégal, commandeur de la Légion d'honneur. »

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Auguste-Désiré Bourel, garçon d'hôtel, et Rose-Marie Bachelier, lingère, tous deux de Saumur.

Joseph-Alphonse Boulay, coiffeur, de Vernantes, et Marie-Louise Choveau, sans profession, de Saumur.

Auguste Martin, charron-forgeron, de Saumur, et Henriette-Victoire Poupard, couturière, de Saint-Lambert-des-Levés.

Jean-François Renou, coiffeur, et Marie Charruan, sans profession, tous deux de Saumur.

l'intéresser. Mais elle est très fière...

— Une pimbeche ! interrompit Athénaïs avec un méprisant haussement d'épaules.

— ... Très fière, très sauvage, très jalouse aussi, sans doute. Or, dans ces réunions quasi-intimes sans lesquelles je trouverais, pour ma part, le séjour de Saint-Feuillac insupportable, cette demoiselle serait exposée à des comparaisons désavantageuses pour elle, car il ne manque pas parmi les baigneuses de jeunes filles qui l'éclipsent sans peine... (Ici, second regard à l'adresse d'Athénaïs.) Et alors, vous comprenez... D'ailleurs, M^{lle} Nevers n'est pas sauvage avec tout le monde, et il paraît que certains jeunes gens ont trouvé le secret de l'apprivoiser, nous en avons la preuve depuis quelques jours. Elle semble même se plaire infiniment dans la compagnie de ces deux messieurs nouvellement arrivés de Paris, des peintres, je crois, c'est-à-dire des bohèmes, des pas grand'chose...
(A suivre.)

MAXIME JUILLET.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 15 octobre
Un Lycée de jeunes filles, vaudeville-opérette en 4 actes, paroles de M. Bisson, musique de M. Gregh.

Pierre-Joseph Basquin, domestique, et Marie-Juliette-Félicie Blot, sans profession, tous deux de Saumur.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 13 octobre 1889.

Le marché a faibli légèrement en fin de semaine. On traite en clôture le 3 0/0 à 87.27; le 4 1/2 0/0 à 105.55.

Le Crédit Foncier s'arrête à 4,340. Les obligations foncières et communales ont bénéficié des excellentes dispositions du comptant et toutes sans distinction enregistrent une nouvelle plus-value.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, toujours en grande faveur, a donné lieu à de nombreuses affaires à 860.

Les actions de la Banque Nationale du Brésil conservent la prime importante qu'elles ont conquis dès les premiers jours de leur apparition sur le marché; le titre dont le pair est de 566.50 sur lesquels 133.30 sont versés, est demandé à 735.

Le bilan de la Société Générale au 30 septembre n'est pas moins satisfaisant que les précédents. La caractéristique de cet état est l'augmentation des comptes de chèques de dépôts. Les comptes de chèques qui avaient augmenté de 14 millions en juillet et de 2,360,000 en août, se sont encore accrues en septembre de 4,638,000 fr. C'est là, assurément, une des meilleures constatations que l'on puisse faire. On retrouve l'équivalent des fonds nouvellement déposés dans l'augmentation du portefeuille commerciale, dont le montant s'est accru de près de 18 millions.

Les bénéfices nets réalisés dans le dernier mois s'élèvent à 301,667 fr., ce qui porte à 2,870,710 fr. le total des produits nets depuis le commencement de l'exercice. Le total des trois premiers semestres de l'exercice de 1888 avait été de 2,775,000 francs. Il y a donc une augmentation de près de 100,000 fr. pour la même période de 1889.

Le Banque d'Escompte, demandée au comptant comme à terme, s'est avancée à 530. Il suffira d'une accentuation de la reprise des rentes françaises pour que ce titre fasse un chemin rapide.

Le Crédit Lyonnais se retrouve, comme il y a huit jours, à 710.

La Société de Dépôts et Comptes courants s'est établie à 602.50 et doit encore progresser d'ici le détachement de son coupon.

On cote actuellement l'Italien à 95.75. C'est un excellent cours de vente pour les portefeuilles qui ne se sont pas encore débarrassés de cette valeur.

La rente turque 4 0/0 a été l'objet d'achats nombreux; et comme ces achats continuent, on prévoit que ce fonds d'Etat, coté aujourd'hui 47.10, ne tardera pas à atteindre de plus hauts cours.

Le Panama a oscillé de 47.50 à 48.75, sans affaires importantes.

Les Alpines, après avoir eu à supporter quelques réalisations de bénéfices, sont en voie de reprise à 203.75, et l'animation qui règne sur le marché de ce titre fait prévoir que ce cours sera vite dépassé.

L'obligation des Immeubles de France, tirage du 10 octobre effectué, se négocie à 365.75. Chacune des obligations qui viennent d'être appelées au remboursement à 1,000 fr. touche une prime de 635 qui vaut bien la peine que l'on cherche à l'acquérir.

Le Crédit Provincial est demandé à 67.50 sans qu'aucune offre se présente.

Les obligations 5 0/0 des Chemins Argentins se traitent à 425.75 et les obligations des Chemins de Santa-Fé 5 0/0 à 397, en hausse très importante. Nous avons donc bien raison de mettre les porteurs en garde contre des appréciations pessimistes nullement justifiées.

Le comptant se porte sur l'obligation des Chemins Economiques, une des plus avantageuses parmi celles qui jouissent de la double garantie de l'Etat et des départements.

INFORMATIONS FINANCIÈRES.—La Banque Froimont, rue Drouot, à Paris, n'accepte aucuns fonds en dépôt, ni aucun titre ou valeur quelconque en report ou en dépôt.

A l'Exposition universelle.—Parmi les grandes maisons de l'industrie française, nous remarquons la Maison Menier qui a obtenu 3 Grands Prix et 5 Médailles d'Or.—Cet ensemble unique de hautes récompenses démontre suffisamment la puissance industrielle de cette colossale maison. Elle reçoit un Grand Prix dans la classe 72 (Chocolats). On connaît d'ailleurs la merveilleuse usine de Noisiel dont la production annuelle atteint 60 millions de francs et où se fabriquent chaque jour 50,000 kilos de Chocolat Menier, la perfection de son outillage, ses moyens d'actions, ses institutions philanthropiques.

Deux des Médailles d'or sont données pour la section des maisons ouvrières et des institutions patronales.

Dans la classe 43, MM. Menier reçoivent également un Grand Prix pour leurs produits de plantations.

A côté de cette énorme industrie, MM. Menier obtiennent encore un Grand Prix (classe 45), et une Médaille d'or pour leur fabrication de caoutchouc et gutta-percha et des câbles électriques de télégraphie et lumière à l'Usine de Grenelle, une des plus puissantes en Europe et qui fournit la Guerre, la Marine, les Chemins de fer, etc.

Les récompenses obtenues par MM. Menier démontrent une fois de plus que malgré cette diversité d'occupations, ils tiennent le premier rang dans ces grandes industries nationales.

Jour et nuit!

Lancé (Loir-et-Cher), le 26 mai 1889. — Je souffrais depuis longtemps de névralgies dans la tête, c'était jour et nuit des souffrances horribles; après avoir pris une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, mes souffrances ont disparu.
(Sig. lég.) M^{me} HALLARD GOMBAULT.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 14 octobre 1889

Gillette de Narbonne

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de Ed. Audran.

DISTRIBUTION :

Le comte Roger de Lignolle.....	MM. Audra.
Griffardin.....	Letellier.
Olivier.....	Greteaux.
Le roi René.....	Garnier.
Le Sénéchal.....	Casabon.
Barigoux.....	Guéreau.
Gillette.....	M ^{me} s Greteaux.
Rosita.....	Jeanne Mary.
Chateaufort.....	Lechenet.
Boislaurier.....	Cazaux.
Richard.....	MM. Nénot.
Landry.....	Delestang.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 13 Octobre 1889.

Versements de 105 déposants (24 nouveaux), 31,832 fr.

Remboursements, 28,006 fr. 15.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Quelques sages avis

A cette époque de l'année on éprouve maux de tête, étourdissements, la digestion se fait mal, on est congestionné. Ne mettez aucun retard, ayez recours aux *Pilules Gicquel*, elles agissent comme un laxatif doux et efficace, elles chasseront les humeurs, la bile et les glaires, et vous préserveront ainsi de bien des maladies. Très efficace aussi contre la paralysie, l'hydropisie, les maladies du cœur, du foie, la jaunisse. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

Camembert double crème 60 cent.
Gruyère bonne qualité, le 1/2 kil. 90
— d'Emmenthal, » 1 fr. 20
Hollande crouste rouge, » 1 20
Port-Salut, » 1 50
Tous ces fromages se recommandent par leur qualité extra.

BAISSE DE PRIX

Sucre : 1 fr. 10 le kilo

L'ORIFLAMME PÉTROLE BLANC
inflammable
SANS ODEUR
Produit une Lumière incomparable
En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies,
Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE,
Et de M^e VERLET, notaire à Fontevrault, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION
Sur baisse de mise à prix
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Entre Majeur et Mineures
En un seul lot
D'UNE MAISON

Sise au lieu appelé l'Ile-de-Mont-travers, quartier des Roches, commune de Fontevrault, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevrault.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution :
1^o D'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept-juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf;

2^o D'un jugement rendu contradictoirement entre les mêmes parties par le Tribunal civil de Saumur, le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf;

Et à la requête de M^{me} Adèle Chevalier, épicière, demeurant aux Roches, commune de Fontevrault (Maine-et-Loire), veuve de M. Etienne Plumereau, en son vivant marchand de grains,

Ayant pour avoué constitué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Charles Boudier, propriétaire cultivateur, demeurant à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonctions de tuteur des mineures Adèle Plumereau et Louise Plumereau, enfants issues du mariage des époux Plumereau-Chevalier, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille desdites mineures, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur du seize juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée,

Ayant pour avoué M^e ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

2^o M. Louis Chevalier, marchand de grains, demeurant à Angers, rue Bressigny, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineures Adèle Plumereau et Louise Plumereau sus-nommés, fonctions à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée en vertu d'une délibération du conseil de famille desdites mineures, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur, en date du samedi sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Il sera, le dimanche dix novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, procédé en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire), à la vente sur licitation, et baisse de mise à prix, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, entre majeure et mineures, en un seul lot, d'une maison ci-après désignée, sur la mise à prix suivante, fixée par le jugement sus-énoncé du cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

DÉSIGNATION
Lot unique

Une maison, située au lieu appelé l'Ile-de-Mont-travers, quartier des Roches, commune de Fontevrault (Maine-et-Loire), comprenant quatre chambres au rez-de-chaussée, dont deux à cheminée, l'une sur la rue servant de magasin, trois chambres au premier étage dont une à cheminée, une arrière-cuisine en appentis, grenier au-dessus, deux celliers, un atelier, une chambre à côté, cuisine, écurie, cave voûtée, lieux d'aisances, cour, jardin, le tout se tenant et d'une contenance d'environ onze ares, joignant au levant la route nationale n^o 147 de Saumur à Limoges, au midi Henri Vacher et Cassette, au

couchant le chemin des Chalonniers et au nord veuve Gouin.

Mise à prix : 5,000 francs, en sus des charges.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le douze octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (816) Signé : L. PALUSTRE

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n^o 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE,
Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 3 NOVEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, carrefour Dacier et place S^t-Pierre, n^o 9.

Revenus : 700 francs.

Mise à prix : 7,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant la vente ;

2^o A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

(847) ANDRÉ POPIN.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n^o 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE,
Et de M^e VERLET, notaire à Fontevrault.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 20 OCTOBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevrault,

EN 15 LOTS

D'une petite Propriété

Sise commune de Saix, arrondissement de Loudun,

ET DE

PLUSIEURS PARCELLES DE TERRE

Situées arrondissements de Loudun et de Saumur.

Mise à prix totale, 4,500 fr.

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e VERLET, notaire à Fontevrault, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

(780) ANDRÉ POPIN.

Étude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué.

A LOUER

Pour le 1^{er} mars 1890

UNE VASTE MAISON

Située à Doué, place de la Mairie, au centre de la ville, servant depuis 50 ans au commerce de tissus et de confections.

S'adresser à M. THUAU, propriétaire à Doué, ou au notaire.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE

MÊME SUR UNE ENCHÈRE

Par adjudication volontaire

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire, le LUNDI 21 OCTOBRE 1889, à 1 heure de l'après-midi.

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de Poitiers, n^o 6.

Revenu, 160 fr.

2^o UN JARDIN, au fond duquel est un pavillon, sis à Saumur, rue des Boires, n^o 26, contenant environ 2 ares 80 centiares.

Revenu, 220 fr.

Mises à prix : 1^{er} lot, 1,500 fr.
2^e lot, 2,000 fr.

S'adresser, pour les conditions de la vente, à M^e LELIÈVRE, et, pour visiter, sur les lieux. (777)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Par suite de décès.

Le MERCREDI 16 octobre 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, rue de Fenet, n^o 32, dans une maison occupée par M^{me} veuve PINOT, épicière,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, buffets, tables de nuit et autres, casiers, comptoirs, chaises, glaces, articles d'épicerie et de mercerie, pendules, matelas, couettes, traversins, oreillers, linge, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle, bois de chauffage, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Fabrique de Chapeaux, Casquettes

ROUSSEAU

50, rue Saint-Jean, Saumur
GROS, DÉTAIL (PRIX FIXE)

GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELLERIE
Fourrures

Pour Dames, Bébés et Hommes

Fantaisie haute nouveauté

Des Maisons ALEXANDRE. Feutre LAVILE

Gibus pour soirées et noces

CASQUETTES ASSORTIES

Chapeau prêtre, Toque grecque et

Bonnet velours

LE TOUT A PRIX RÉDUIT

Nota. — Seule maison fabricant. Tous chapeaux mesure sont livrés sous 24 heures.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUEZ

DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.
Sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOËL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE et DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Mètres.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
SAUMUR

PRIX DES BOUGIES

Le Soleil	70 cent. le paquet	Perle luxe	4 fr. le paquet
La Brésilienne	80 — —	Nubienn triple pression	4 10 —
La Perle (à trous)	90 — —	L'Étoile	1 20 —

Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Chandelles de Paris, le paquet : 4 fr. 90.
Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.